

VI

Ministère des Affaires étrangères

Tokyo, le 22 août 1978

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer au Protocole, signé aujourd'hui, modifiant l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement du Canada concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, et d'informer Votre Excellence de ce qui suit:

Le Gouvernement du Japon a pour politique de prendre toutes les mesures possible pour veiller à ce qu'aucune matière brute ou qu'aucune matière nucléaire spéciale utilisée ou produite dans un réacteur en combinaison avec des matières identifiées ne soient utilisées pour la fabrication d'armements nucléaires, l'avancement de tout autre but militaire ou à la fabrication de tout autre dispositif explosif nucléaire.

SUNAO SONODA

Ministre des Affaires étrangères

L'Honorable Jack H. Horner
Ministre de l'Industrie et du Commerce
a/s l'Ambassade du Canada
Tokyo